

Extrait du registre des délibérations
 Commission « Finances»

Conseil municipal du 26 septembre 2011 Séance du 12 septembre 2011

12 Budget principal : La Faïencerie-Théâtre de Creil – subvention exceptionnelle

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, PAMART, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme LEFEVRE, M. NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPONPouvoir à :M. VILLEMAINMme KEZZOULPouvoir à :M. ABBA-SIDICKMme KOUACHI-MAHSASPouvoir à :M. RIFI-SAIDIM. CHEURFAPouvoir à :M. NACHITEEtaient absents :M. NACHITE

## Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. VARLET

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
Nombre de conseillers en exercice
Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés
39
39
39
39

## Rapport de présentation :

Madame BASMAISON, maire-adjointe, expose:

Pour continuer à soutenir l'association la Faïencerie-Théâtre de Creil, dans le cadre de ses activités, et afin de faire face à ses difficultés de trésorerie, il vous est proposé de leur octroyer une subvention de 32 000 €.

Vous êtes appelés à voter.

- 5 OCT. 2011





## maintenant!

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29, Vu l'avis de la commission « Finances », en date du 12 septembre 2011, Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 38

Pour: 35

Contre: 3

Abstention: 0

Décide à la majorité :

Article 1er : d'approuver la subvention de 32 000 € accordée à l'association la Faïencerie-Théâtre de Creil.

Article 2 : d'imputer la dépense sur des crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage:

0 4 OCT. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

0 5 OCT. 2011

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document Creil, le 05...10.11 Signature Le Maire.





